

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-094 - INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Le 5 juillet 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 29 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	21
Excusés	12

Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Stéphane POILVÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Hélène MAVÉRAUD, 5^{ème} Adjointe déléguée à la Transition énergétique et environnementale

VU la délibération municipale n°2023-064, en date du 24 mai 2023, déterminant les critères de sélection dans le cadre de l'inventaire des arbres remarquables ;

L'élaboration d'un inventaire des arbres remarquables implique que la Commune constitue un groupe d'acteurs locaux, chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire.

Cet inventaire, réalisé au titre de la protection des éléments du paysage, s'appuiera sur le travail réalisé par un comité de pilotage constitué d'élus communaux, d'associations locales, de Pont-Châtélains, de membres de services techniques municipaux et d'un cabinet d'expertise en prestation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De composer ainsi le comité de pilotage en charge du suivi de l'inventaire des arbres remarquables :
 - **Elus** : Mme Danielle CORNET, M. Stéphane POILVÉ, Mme Hélène MAVÉRAUD, M. Stéphane MÉREL, Mme Magali ANDRZEJEWSKI, Mme Eliane RENAUT, M. Sébastien SOURGET.
 - **Associations environnementales** : un représentant de l'association BISE, un représentant de l'association Bretagne vivante, un représentant de l'association Missillacaise des Arbres Remarquables.
 - **Associations locales** : un représentant de l'association Histoire Locale de Pont-Château, un représentant du Club photo de Pont-Château.
 - **Pont-Châtélains** : un habitant du secteur sud de Pont-Château, ancien membre de la Commission Extra-Municipale, M. Romain NATUREL, un habitant du secteur nord de Pont-Château, participant au projet zones humides et haies bocagères avec la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, M. Daniel VIGNARD
 - **Agents de la Commune** : Mme Estelle BERNIER, Responsable du service Urbanisme, Mme Karine MONRAT, responsable du Pôle Cadre de vie, Mme Aurélie SABLÉ, responsable du service Espaces verts et cimetières.
 - **Cabinet d'expertise en prestation** : cabinet LORNE (72000 LE MANS), expert forestier agréé.

- > Autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :6/07/2023.....
- De la publication ou notification le :6/07/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.